Nations Unies S/AC.39/2003/3

Conseil de sécurité

Distr. générale
5 février 2003
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria

Note verbale datée du 4 février 2003, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria et, se référant à la résolution 1408 (2002) du 6 mai 2002, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République sud-africaine a ordonné à toutes les autorités compétentes de prendre les initiatives nécessaires afin d'appliquer pleinement et efficacement les mesures prises à l'encontre du Libéria, conformément à la résolution 1343 (2001) du 7 mars 2001.

03-23970 (F) 070203 070203